## RESTAURATION SCOLAIRE



## du 30 septembre au 18 octobre 2024

			1 1	
	Semaine du 30 septembre au 4 octobre	Semaine du 7 au 11 octobre	Semaine du 14 au 18 octobre	
L U N D	Blanc de poireaux en vinaigrette Paleron de boeuf confit Fusillis au beurre Bio Babybel Bio Orange	Macédoine mayonnaise Boulette de volaille Spaghettis sauce tomate Petit croc'lait Bio Madeleine Bio	Radis beurre Tomate farcie Riz Bio basmati Petit Filou chocolat Cocktail de fruits au sirop	
M A R D I	Oeuf poché sur mâche Gratin de pommes de terre forestier Rondelé ail et fines herbes Cocktail de fruits	Salade coleslaw Lasagnes épinards ricotta Yaourt brassé Bio aux fruits mixés Compote de pommes Bio	Carottes râpées Omelette Bio Piperade Port Salut Liégeois chocolat Bio	Bonnes vacances d'automne
J E U D I	Salade alsacienne Rôti de porc au thym Haricots verts Bio Bonbel Beignet fourré choco noisette	Fonds d'artichauds vinaigrette Sauté de lapin à la moutarde Poélée rustique Panna cotta au coulis de fruits rouges Mandarine	Pizza au fromage Saucisse Lentilles vertes Bio Vache qui rit Bio Pruneaux au sirop	
V E N D R E D I	Salade de tomates à la feta Fish burger Frites Société crème Riz au lait nature	Roulé de surimi mayonnaise Blanquette de dinde Riz aux légumes Saint-Nectaire AOP Semoule au lait	Saucisson à l'ail Beignets de poisson Kasha 3 céréales Fromage blanc Bio Kiwi	



Les règlements européen du 25 octobre 2011 (n°1169/2011) stipulent que les consommateurs doivent pouvoir accéder directement à l'information des denrées alimentaires emballées et pré-emballées au moyen de l'étiquetage. Cette mesure tend à mettre en surbrillance la liste des substances allergènes.
Le décret 2015-447 du 17 avril 2015 relate les mesures que doivent prendre les exploitants du secteur alimentaire pour information

leurs consommateurs à propos des 14 allergènes majeurs (contenus dans les plats servis et denrées alimentaires non pré-emballées).